



Marchés publics
CT/JR

N°2024-077

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 08 MARS 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency a pour projet de vendre du matériel de la collectivité aux enchères,

CONSIDERANT, le contrat cadre envoyé par la société AGORASTORE,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE – 20 rue Voltaire – 93100 MONTREUIL pour un montant de 400 € HT.

Article 2 : Le contrat cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Il sera renouvelé par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 08 MARS 2024



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 08/03/24
Mis en ligne et/ou notifié le : 08 MARS 2024
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240308-DEC2024-077-AR
Date de réception préfecture : 08/03/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.